

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 290

NOVEMBRE 2018

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 26 novembre 2018 :

Étaient présents : M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. DENIZOT Christophe, M. LECUELLE Alain, Mme HERNANDEZ Anne, Mme BOUCHARD Isabelle, M. VENOT Gilles, M. GILOT Daniel et M. CHAINARD Daniel.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie – bâtiments

M. VENOT Gilles fait le point sur les travaux réalisés par l'agent communal : travaux de broyage, nettoyage de la descente du Pavé, nettoyage du lavoir de Combe et du lavoir de Cruchaud, nettoyage du local de l'ancienne chaudière à l'école, pose d'étagères et création d'un meuble dans le hall de l'école pour rangement des chaussures/chaussons des enfants, changement des pneus du tracteur et ramassage des feuilles.

Les travaux de changement des chaudières des bâtiments communaux (mairie et site scolaire) ont été réalisés par l'entreprise BERTHAUD, pour un coût de 30 485.90 € TTC et les travaux d'isolation des combles par l'entreprise LEBEAU LANGLOIS, pour un coût de 10 831.20 € TTC.

M. PARISE Alain rappelle que ces travaux seront essentiellement financés par les CBE et que le reste à charge pour la commune sera d'environ 3000 €.

Afin de pouvoir finaliser l'isolation des combles du bâtiment logement/garderie, M. BERNAUD Sébastien interviendra pour façonner un couloir zingué avec pose de rives suite à des problèmes d'infiltration d'eau.

Il a été constaté la vétusté des tuiles de ce bâtiment qui devra faire l'objet d'une réfection complète de toiture dans les années à venir.

Ecole

Mme HERNANDEZ Anne a assisté au conseil d'école où ont été évoqués les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire suivante, les sorties scolaires et les projets déposés dans le cadre du plan ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité) : acquisition d'un vidéo projecteur et de 12 tablettes iPad pour un coût estimatif de 10 040 € HT, subventionné à hauteur de 50 % par l'Etat.

La municipalité remercie l'enseignante pour sa participation à la cérémonie du 11 novembre avec les élèves.

Le RPI BISSEY/MOROGES procède à la récupération des cartouches d'encre usagées et des anciens téléphones portables. Un collecteur sera déposé à l'entrée de la mairie. Les recettes issues de ces produits alimentent la caisse de la coopérative scolaire.

Communication

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 8 décembre et le Noël des enfants le samedi 15 décembre à partir de 17 h 30.

CCSCC

- Rapport de la CLECT

- o M. PARISE Alain, 1^{er} adjoint, a présenté le rapport de la CLECT 2018 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) devant faire l'objet d'un avis des communes membres de l'EPCI. Afin de tenir compte de la diminution du produit de la CFE de 10 768 € entre 2017 et 2018, les membres de la CLECT proposent de répartir la diminution du produit proportionnellement au nombre d'habitant du territoire, soit 0.90 € / habitant (au total 11 841 habitants). Pour la commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD, cela représente une diminution de 316.80 € (352 X 0.90 €). Le

montant de la compensation versée par la Communauté de Communes pour l'année 2018 s'élèvera donc à 27 288.13 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le rapport de la CLECT 2018.

RPOS SPANC

- le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif a été présenté par M. PARISE Alain :
 - 61 habitations disposent d'un assainissement individuel sur Bissey, dont 51 ont fait l'objet d'un contrôle. Sur ces 51, 17 sont conformes, 14 sont non conformes sans risque et 20 sont non conformes avec risques
 - **de nouveaux contrôles seront réalisés en 2019 et il serait souhaitable que les mises en conformité soient effectuées**

RPOS DECHETS MENAGERS

- Le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers a été présenté par M. PARISE Alain :
 - Collecte des ordures ménagères résiduelles : 11852 habitants sont desservis, 2169 tonnes ont été collectées, soit 183 kg par habitant dont 1041 tonnes ont été valorisées par ECOCEA (48 %)
 - Collecte sélective : 1204 tonnes ont été collectées, soit 102 kg par habitant ; dont Emballage papier plastique métal et journaux : 610 tonnes collectées dont 36 tonnes de refus de tri et 35 tonnes de freintes (perte pendant les opérations de tri) et dont Emballage verre : 594 tonnes collectées
 - Déchetteries (Genouilly + estimation pour Granges + dépôt de bennes de Buxy) : 3190 tonnes ont été collectées.
 - Jours et heures d'ouverture :
 - GRANGES : du lundi au samedi : 8 h à 12 h et 14 h à 17h
 - BUXY : le mercredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
 - GENOUILLY (horaires d'hiver) : lundi 8 h 30 à 11 h 45 – mercredi 13 h 30 à 17 h 45 – samedi 8 h à 11 h 45
 - Collectes spécifiques :
 - Collecte de textiles : 50 tonnes

M. PARISE Alain rappelle qu'un nouveau marché a été lancé sur la base d'un ramassage une semaine sur deux pour la collecte des ordures ménagères et sans changement pour la collecte sélective (bacs jaune), également toutes les deux semaines.

Afin d'être en conformité avec la réglementation, tous les foyers devront être équipés de conteneurs agréés pour la collecte des ordures ménagères. Une vente à prix coutant se fera par la Communauté de Communes. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

D'autre part, les personnes disposant de bacs jaune détériorés (couvercles, roulettes...) doivent également se faire connaître en mairie.

PADD : projet d'Aménagement de Développement Durable

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, a été exposé le Projet d'Aménagement de Développement Durable qui s'articule autour de cinq axes :

- Renforcer la structuration du territoire,
- Accompagner tous les citoyens,
- L'innovation au cœur du modèle de développement local,
- Concilier développement urbain et qualité environnementale,
- Mettre en avant un cadre de vie de grande qualité.

Les 5 axes énoncés dans le PADD semblent pertinents à l'ensemble du Conseil Municipal qui reste dans l'attente de la suite qui sera apportée à l'élaboration du PLUi, notamment le règlement et le zonage.

Nous rappelons qu'un registre est ouvert en mairie et que chacun peut venir y consigner ces remarques, suggestions et doléances dans le cadre de l'élaboration de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

SAUR

L'entreprise DBTP procède actuellement pour le compte de la SAUR au renouvellement de la conduite d'eau potable rue de la Ramalle. Elle rencontre quelques difficultés en raison de la présence de zones rocheuses.

SYDESL

Le conseil municipal a donné une suite favorable au projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques du secteur du Jallement, rue des Naubey, élaboré par le SYDESL. La contribution estimative de la commune s'élèvera à 6 500 €.

PROGRAMME HABITER MIEUX

Pour aider les ménages qui se lancent dans la rénovation énergétique, la Communauté de Communes a mis en place une aide financière supplémentaire à l'aide donnée par l'ANAH. Pour en savoir plus sur les critères d'obtention, rendez-vous sur le site de la CCSCC, rubrique TEPos, rénovation énergétique, ou prendre contact avec Michelle JORGES, responsable TEPos à la ccSec.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Par délibération, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au taux de 100 % l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable au receveur municipal, en poste à la Trésorerie de BUXY depuis fin février 2018.

SOUTIEN AUX SINISTRÉS DE L'AUDE

L'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude lancent un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable aux collectivités sinistrées.

Le lundi 15 octobre 2018 restera à jamais une journée noire pour l'ensemble des Audois et Audoises qui ont subi des inondations dévastatrices et imprévisibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'apporter son soutien en versant une aide de 352 euros (1 euro par habitant) à l'Association des Maires de l'Aude.

ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Suite à la démission de M. CHAROLLAIS Daniel, Maire, des élections complémentaires devront avoir lieu afin que le conseil municipal soit au complet pour élire un nouveau maire et des adjoints.

Elles auront lieu le dimanche 20 janvier et le dimanche 27 janvier 2019 en cas de second tour et concerneront la désignation de deux conseillers municipaux puisqu'une démission avait déjà eu lieu en début de mandat.

Les candidatures devront être déposées en sous-préfecture au plus tard le jeudi 3 janvier 2019, deux personnes ont déjà fait acte de candidature.

DIVERS

DECLARATION PREALABLE

Un dossier de déclaration préalable a été déposé pour la pose de volets roulants sur la propriété cadastrée C 253 et C 1615.

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les listes électorales définitives des électeurs votant individuellement peuvent être consultées par tout intéressé, soit à la mairie, soit au siège de la chambre d'agriculture, soit à la préfecture.

SECHERESSE 2018

Les habitants sont invités à signaler à la mairie les dégradations constatées sur leur habitation en lien avec la période de sécheresse de l'été 2018 en adressant un courrier pour expliquer les dommages subis.

Le courrier devra comporter les informations suivantes :

- Adresse du bien concerné,
- Date d'apparition des désordres,
- Constat des désordres apparents avec photos à l'appui,
- Coordonnées de contact pour toute question concernant la procédure (tél / mail)

Ces dossiers sont à déposer en mairie impérativement au plus tard le lundi 3 décembre 2018.

M. PARISE Alain déclenchera la procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture, qui sera seule décisionnaire des suites à donner, après un recensement complet des demandes reçues.

VENTE DES ENGINES ET MATERIELS REFORMES PAR LE SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire met en vente 34 véhicules et engins du parc départemental.

Le règlement de consultation et le formulaire d'engagement des candidats nécessaires pour tout dépôt d'une offre, sont disponibles au SDIS 4 rue des Grandes Varennes à MACON – 03.85.35.35.43 ou 03.85.35.37.30

La liste du matériel est disponible en mairie. La date limite de dépôt des offres est fixée au vendredi 14 décembre 2018.

INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

Pour les élections municipales complémentaires, les demandes d'inscription sur la liste électorale seront reçues en mairie jusqu'au vendredi 21 décembre 2018 à 13 h ou par internet sur le site « mon service public » jusqu'au 31 décembre 2018 minuit.

ASSOCIATION « SOLEIL CITOYEN 71 »

Cette association a été créée le 28 septembre 2018 et enregistrée en préfecture le 17 novembre.

Le but principal étant de favoriser et mutualiser la pose de panneaux photovoltaïques de toiture.

Plus d'informations sur le site (en construction) : www.soleilcitoyen71.fr

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Roche	1 et 2 décembre 2018
Cruchaud (croix)	8 et 9 décembre 2018
La Brosse	15 et 16 décembre 2018
Meruges	22 et 23 décembre 2018
La Chapelle Saint Benoit	29 et 30 décembre 2018
La Combe	5 et 6 janvier 2019
La Ruée (vers la Pompe)	12 et 13 janvier 2019
Place de la Liberté	19 et 20 janvier 2019

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21